



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires et de la mer
Service agriculture forêt**

Montpellier, le **16 AVR. 2024**

Affaire suivie par : Laurent THOMAS
Téléphone : 04 34 46 62 02
Mél : laurent.thomas@herault.gouv.fr

Monsieur le Maire,

La déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la commune d'Entre-Vignes pour la création d'un STECAL destiné à accueillir la maison médicale était soumis à l'avis de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Cette commission, réunie sous condition de quorum et en séance plénière le 19 mars 2024, a émis un avis favorable pour cette déclaration de projet et pour le STECAL.

Les éléments de motivation de l'avis favorable pour la déclaration de projet valant mise en compatibilité et pour le STECAL sont les suivants:

- la consommation d'espace est maîtrisée et le site concerne un ancien lieu sportif et de loisir.
- le projet de STECAL ne devait pas nuire à la qualité des paysages et de l'environnement ; il est strictement encadré dans ses limites et sa superficie totale est directement calé sur les besoins en surface bâtie. Il est compatible avec le maintien du caractère naturel et agricole de la zone.

Je vous rappelle que cet avis de la CDPENAF devra figurer parmi les pièces du dossier mis à l'enquête publique.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en mes sentiments les meilleurs.

Le Directeur adjoint


Thierry DURAND

**M. le Maire
Hôtel de ville
60, Avenue de la Bouvine
Saint-Christol
34400 ENTRE-VIGNES**